

Section des Alpes de Haute Provence

Agir pour ne pas Subir

AUDIO-CONFERENCE DU 02 Novembre 2020

La Directrice DDFIP 04 a réuni les OS en audioconférence lundi 02 novembre 2020 pour faire le point sur la situation sanitaire.

Elle a d'abord indiqué, que contrairement au précédent confinement, cette fois il n'y a **pas de plan de continuité d'activité (PCA)** car toutes les missions continuent, avec aménagement des accueils et demande de discernement sur le recouvrement forcé.

Le télétravail - Le déploiement des ordinateurs et le recensement des personnes désireuses ou concernées par le télétravail sont en cours. Vous pouvez en faire la demande directement auprès de la RH ou passez par le docteur LAPORTE (pathologie ou pas).

La CFTC, comme la directrice demande de la vigilance auprès des personnes en isolement social, présentant des risques psycho-sociaux. Une attention particulière est demandée à tous.

L'accueil du public - Il n'y aura plus que des **accueils sur rendez-vous**. Cette mesure tient compte du contexte sanitaire mais aussi de la sécurité augmentée. Le département est passé en « Alerte attentats ».

La restauration collective (sur Digne et Manosque)– Tous les agents ont reçu un mail de la délégation sociale.

Les masques DIM – Lavés, repassés, ces masques ne présentent aucun danger d'après une analyse française. Toutefois une expertise européenne continue et un nouveau marché pour l'achat de masques est en cours.

Le développement de la maladie dans notre département monte en flèche ces 2 derniers mois. La directrice a annoncé 330 cas pour 100000 habitants. Je vous prie de rester attentif et de respecter les mesures instaurées par le gouvernement.

La CFTC DGFIP 04 déplore la dégradation de la situation sanitaire et souhaiterait que le télétravail soit proposé à tous les agents en mesure d'en bénéficier. Elle souhaite que le jour de carence, en particulier dans le cas de Covid, soit suspendu dans les meilleurs délais.

Secrétaire Départementale : Carole MULLET

Paierie départementale :

Carole.mullet@dgfip.finances.gouv.fr

Cftc.ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr



Petite précision : Pour se déplacer **les cartes professionnelles** suffisent entre le domicile et le lieu de travail, si celui-ci figure dessus. Pour les agents qui ne seraient pas dans ce cas, des attestations professionnelles ont normalement été délivrés à tous.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES



Section des Alpes de Haute Provence

Agir pour ne pas Subir

Secrétaire Départementale : Carole MULLET

Paierie départementale :

Carole.mullet@dgfip.finances.gouv.fr

Cftc.ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr



CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF